

## **PREAVIS MUNICIPAL N° 14-4/24**

### **Au Conseil communal de et à Chavornay**

42.04.03/OT/sw

Chavornay, le 4 novembre 2024

<b>PA de la zone industrielle – Crédit d'étude – Complément de crédit</b>
---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

#### **Objet du préavis**

Lors de la séance du 2 mai 2024, le Conseil communal de Chavornay a été informé, par une communication écrite, d'un dépassement de crédit accordé pour l'étude de l'addenda au PPA de la zone industrielle de l'ordre de CHF 70'000.00, jusqu'à la mise à l'enquête.

Le but de ce préavis est de soumettre formellement le dépassement de crédit d'étude au Conseil communal, conformément à l'article 16 du règlement sur la comptabilité des communes.

L'approbation du nouveau PA, dont la mise à l'enquête s'est terminée le 3 octobre 2024 fera l'objet d'un préavis spécifique.

#### **Préambule**

Le 12.12.2015, le Conseil communal de Chavornay a accepté un crédit d'étude pour l'addenda au plan partiel d'affectation de la zone industrielle (PPA ZI) de CHF 80'000.00.

Le but de ce préavis était de réaliser une étude pour un addenda au PPA de la zone industrielle. L'étude a requis la collaboration d'un urbaniste, d'un géomètre et d'un ingénieur en trafic.

## Evolution du projet

Le plan partiel d'affectation (PPA) de la zone industrielle de Chavornay a été mis en vigueur le 23 décembre 1996 et il a fait l'objet d'une première révision en 2004. La révision de ce plan au moyen d'un addenda objet de l'étude de 2015 était nécessaire pour les raisons suivantes :

- Affecter le DP existant conformément aux conventions signées avec SICPA SA.
- Adapter le régime de circulation à la connexion prévue avec la RC 293b.
- Introduire des secteurs d'affectations dans la zone.
- Autoriser les activités tertiaires sur les terrains proches de la gare.

Au fil du temps, il a dû subir plusieurs modifications ou complément d'étude par rapport au projet initial afin de tenir comptes des éléments nouveaux suivants :

- Coordination du système de circulation avec le projet de raccordement ferroviaire Orbe-Chavornay (projet Travys) et de la modification du tracé de la RC 293b. Cet élément a nécessité l'étude d'un nouveau raccordement à la route cantonale.
- Révision des planifications de rang supérieur et élaboration de nouvelles stratégies régionales (plan directeur cantonal, plan directeur du Nord vaudois, stratégie de gestion des zones d'activités, etc.).
- Introduction de prescriptions environnementales et relatives à l'étude de dangers naturels.

Ces évolutions, ajoutées à la longueur de la procédure, ont fait que les prestataires ont dû être sollicités au-delà de ce qui avait été prévu et que d'autres mandataires, par exemple un expert en dangers naturels, ont dû être mandatés.

Le projet complet a été mis à l'enquête du 3 septembre au 3 octobre 2024 et fait l'objet de plusieurs oppositions dont le traitement nécessitera également le concours de nos mandataires. Il sera ensuite soumis au Conseil communal.

Compte tenu des oppositions formulées, il est difficile d'estimer le coût des mandataires. En l'état, le dépassement est évalué à CHF 90'000.00, pour un coût global de CHF 170'000.00., sous réserve de complications et de procédures.

## Financement

Le financement sera assuré par la trésorerie courante. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 10 ans.

Charges annuelles :

Libellé	Calcul	Montant en CHF
Amortissement	CHF 170'000.00 : 10	17'000.00
Intérêt annuel moyen	CHF 170'000.00 x 1 %	1'700.00
<b>Charges moyennes annuelles</b>		<b>18'700.00</b>

## Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à accepter le complément de crédit et à prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 14-4/24 ,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e :

- d'accepter le complément de crédit d'étude de l'addenda au PPA de la zone industrielle de CHF 90'000.00,
- de financer cette étude par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan.

La Syndique



Le Secrétaire

Délégué de la Municipalité : M. Olivier Thibaud, Municipal – 078 876 01 30